



Rapport

***de la commission d'environnement et  
d'urbanisme***

Concernant

***LES COMPTES 2018  
DE LA VILLE DE SION***

*Document de travail à l'usage du Conseil général*

Madame la Présidente du Conseil Général,

Monsieur le Président de la Municipalité,

Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme tient d'abord à remercier M. Dondainaz pour sa présentation synthétique des comptes, le Président de la Municipalité, les Conseillères et les Conseillers communaux ainsi que les chefs de service pour les réponses apportées à ses questions.

La Commission s'est réunie à 5 reprises pour examiner les comptes pour l'année 2018 et elle a notamment reçu Monsieur le Président de la municipalité et M. Dondainaz pour une séance très instructive de réponses aux questions.

### **Présentation des comptes à l'ensemble des conseillers généraux**

Les membres de la CEU félicitent M. Dondainaz pour sa présentation très synthétique et l'excellent travail de présentation.

L'idée de présenter ces éléments à tous les conseillers est une bonne chose

Toutefois, le lien direct avec le chef de service est très utile pour les commissaires. Dans ce cadre, les comptes peuvent être présentés sous cette forme. Il est, par contre essentiel de garder une présentation par commission pour le budget.

Petit commentaire : les numéros de pages concernées devraient figurer sur les slides de présentation.

## **I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE**

La Commission a pris connaissance des documents en relation avec les comptes et a relevé, dans la mesure du possible, les éléments concernant ses compétences à savoir l'édition, l'urbanisme, les travaux publics, l'énergie ou autres rubriques qui s'y rapportent. Certaines rubriques, telles les aides sociales, ont également préoccupé la commission.

La Commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 11 membres présents.

## II ANALYSE DES DIVISIONS ADMINISTRATIVES

### 0 GENERALITES

#### 0 Aide sociale

p. 1

Au vu de la forte évolution des charges pour l'aide sociale, la CEU demande s'il est possible d'avoir une spectrographie des nouveaux habitants installés sur la commune depuis ces 5 dernières années (typologie des personnes physiques, masse fiscale de ces personnes comparativement à la population existante).

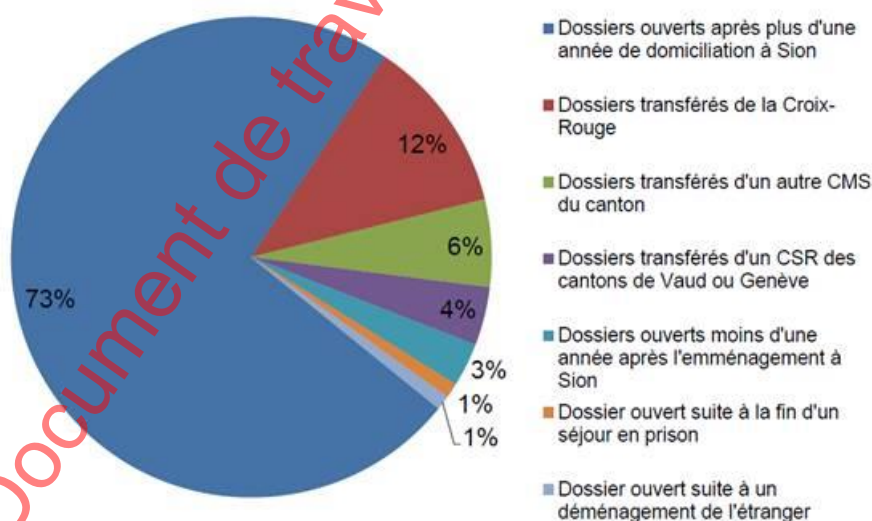
*L'analyse réalisée par le service des affaires sociales, selon présentation effectuée au Conseil général le 2 octobre 2018, a permis d'identifier les principales causes de la forte augmentation des avances d'aides sociales constatée en 2018 :*

- une durée moyenne d'aide sociale allongée ;
- une augmentation de la proportion de ménage d'une personne (coût supplémentaire +40%) ;
- une diminution des revenus des bénéficiaires ;
- une augmentation du nombre de bénéficiaires âgés de plus de 45 ans.

*Une analyse complémentaire fut également réalisée afin de déterminer l'influence de l'accès au logement respectivement d'arrivées récentes. A l'examen de ces motifs d'ouverture de dossiers d'aide sociale ci-après, il peut être constaté que l'élément « nouvel habitant » ne semble pas avoir impacté significativement la progression du début 2018.*

#### Aide sociale 1<sup>er</sup> semestre 2018

##### Motifs d'ouverture des dossiers d'aide sociale du 1<sup>er</sup> janvier au 15 juin 2018



10

Affaires sociales

*Nous n'avons pas de statistiques détaillées permettant de réaliser la spectrographie demandée. Toutefois, nous constatons que le bordereau communal moyen par contribuable de la dernière taxation terminée, soit 2016, s'élève à Fr. 2'789.-. Ce dernier, qui s'élevait à Fr. 2'796.- en 2012, est resté extrêmement stable durant cette période de 5 ans.*

La CEU espère que la municipalité prendra les mesures administratives afin d'obtenir des statistiques plus ciblées sur les habitants et notamment les nouveaux arrivants (typologie des personnes physiques, leur domiciliation précédente, masse fiscale de ces personnes comparativement à la population existante, type de profession,...).

## **0 Fonct Finances communales p. 1 et ss.**

La Commission s'inquiète de l'avenir des finances de la commune. En effet, avec l'entrée en vigueur prochaine de la RFFA (- 4 millions environ pour la commune), les revenus hypothétiques de l'énergie (pas toute les années une belle surprise de + 5 millions), la fin des amortissements de l'ESR (5 millions également), la poursuite de l'augmentation des charges de l'aide sociale (occupation des logements vides par un type de population, vieillissement de la population,...), pouvant représenter une perte d'environ 10 à 20 millions pour le ménage communal dès 2020.

Quelle est la réponse stratégique de la municipalité à ces problématiques budgétaires ?

*Les baisses fiscales liées à la réforme de l'imposition des entreprises et l'évolution des coûts dans le domaine social font bien entendu parties des préoccupations du Conseil municipal.*

*Les mesures permettant de maintenir l'équilibre financier sur le compte de fonctionnement existent :*

- *Maitriser les charges de fonctionnement non liées ;*
- *Limiter la création de nouveaux postes de travail au sein de l'administration ;*
- *Répartir au mieux les charges de centralité avec les communes voisines ;*
- *Défendre les intérêts de la Ville vis-à-vis du Canton (report de charges, péréquation financière, etc.) ;*
- *Limiter les dépenses d'investissement générant de nouvelles charges de fonctionnement ;*
- *Questionner le coût des prestations facturées par les services municipaux (émoluments, billets d'entrée, taxes, etc.).*

*Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, sur proposition du conseil municipal, le conseil général a abaissé le coefficient d'impôt de 1,15 à 1,1. Le message adressé au législatif mentionnait que cette baisse était garantie pour une durée minimum de 5 ans. Depuis lors, les comptes et les budgets de la Ville ont à chaque fois été équilibrés et, de fait, aucune augmentation du coefficient n'a été proposée.*

*En comparaison avec les autres communes valaisannes ou les villes suisses de même importance, la Ville de Sion peut se réjouir d'avoir une fiscalité très attractive pour les personnes physiques.*

*Bien que l'augmentation de l'impôt sur le revenu et la fortune constitue l'ultima ratio, il est important de relever que notre ville possède un certain potentiel en termes de rentrées fiscales.*

*A ce jour, la Ville de Sion possède une fortune au bilan de plus de Fr. 160 mio. Cette réserve, constituée par le cumul des bénéfices réalisés, nous permet d'envisager l'avenir à moyen long terme avec sérénité.*

*Les prochains budgets seront vraisemblablement plus difficiles à équilibrer. Toutefois, avec de la rigueur et de la créativité, le Conseil municipal et les services feront tout leur possible afin de trouver les solutions nécessaires.*

## **1 ADMINISTRATION GENERALE**

### **1 Fonct 152.401 Impôt sur le bénéfice et sur le capital p. 78**

*D'où provient la baisse de 5% de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales ?*

*Demande d'information sur la variation du nombre d'entreprises, emplois, types d'entreprises.*

*Pour répondre au principe de la délimitation des impôts, le service des finances procède, à chaque bouclage des comptes, à l'estimation des taxations des personnes physiques et des personnes morales de l'année écoulée (année N) ainsi qu'à celle des années antérieures (années N-1 et N-2) pas encore réalisées.*

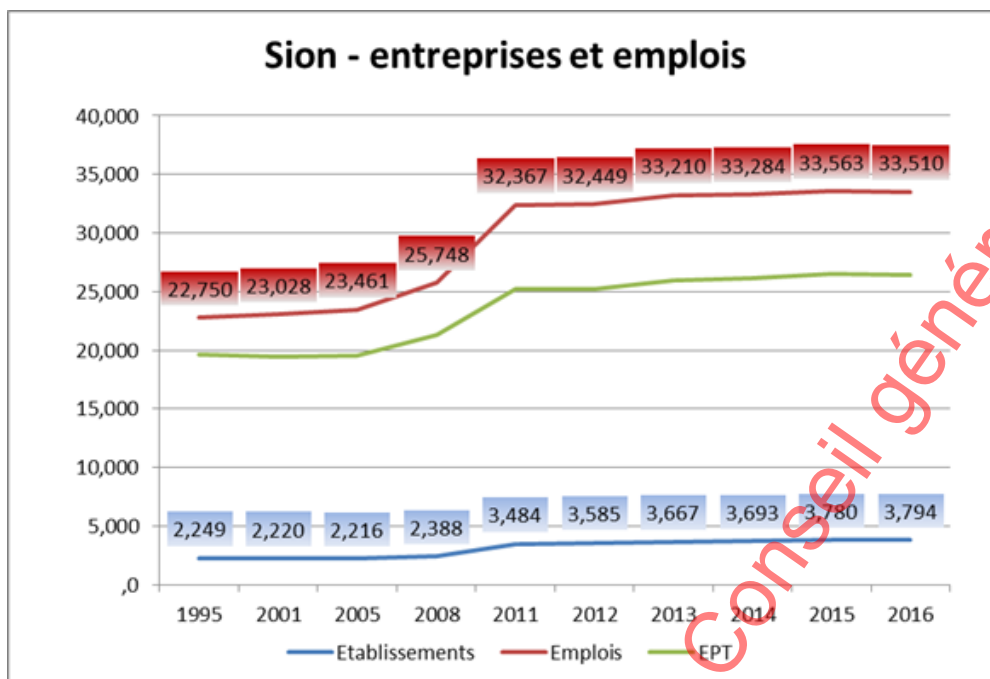
*C'est uniquement 3-4 ans plus tard, lorsque l'entier des contribuables auront été taxés, que nous pourrons mesurer l'écart entre l'estimation réalisée lors du bouclage des comptes et le total des taxations définitives.*

*L'impôt sur le bénéfice des personnes morales est inférieur au budget 2018 et aux comptes 2017 pour les raisons suivantes :*

- *une estimation prudente de la taxation 2018 suite aux résultats annoncés à la baisse par certains gros contribuables ;*
- *des rattrapages (écart entre estimations et taxations), bien que positifs, en diminution par rapport aux 3 derniers exercices. Les outils statistiques mis en place ces dernières années par le service des finances permettent d'estimer avec une plus grande précision les taxations fiscales.*

*Les derniers chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique confirment les progressions du nombre d'entreprises sis à Sion ainsi que du nombre d'emplois. Ces dernières ne sont toutefois pas corrélées avec l'évolution des recettes fiscales.*

*En complément, à relever qu'environ 5% des entreprises paient plus de 80% de l'impôt sur le bénéfice.*



La CEU encourage la municipalité à poursuivre son engagement :

- auprès des grands contribuables économiques pour les inciter à maintenir et développer leurs activités sur le territoire communal.
- auprès des nouvelles entreprises pour les inciter à se développer.

## 1 Invest

RAS

## 2 ECONOMIE ET TOURISME

### 2 Fonct 260.352 Participation à des charges de communes p.98

Est-il possible d'avoir une idée du retour sur investissement pour l'économie locale de l'arrivée des EPF et autre HES ?

*L'impact économique de l'implantation de l'EPFL en Valais est lié, particulièrement à court terme, à la domiciliation des collaboratrices et collaborateurs. Sur 213 collaborateurs actifs, 100 sont domiciliés sur la commune de Sion. Pour rappel la masse salariale de l'EPFL Valais se situe actuellement à près de 20 millions.*

*En parallèle les premières entreprises souhaitant profiter de la présence de l'EPFL se sont installées à Sion, à savoir :*

- *GRZ Technologies : développement dans le domaine de la production portable d'hydrogène à la demande. La société a été par ailleurs classée dans les 100 meilleures start-ups de Suisse et a déjà reçu des distinctions internationales.*
- *H55 : financée par le fond de capital risque, basé en Californie, NanoDimension a pour but le développement de l'avion électrique du futur.*

- *Exergo : société de conseil en optimisation des systèmes énergétiques issue du laboratoire Industrial Process and Energy Systems Engineering.*
- *Urbio : société en cours de fondation qui mettra en œuvre les résultats d'un programme de recherche, soutenu notamment par le septième programme cadre de recherche européen, cherchant à simuler et optimiser à l'aide d'un programme informatique multicritères la conception de quartier urbain.*
- *Imperix : installée à l'Espace Création, La société développe des produits d'électroniques de puissance, de contrôle de puissance ainsi que des systèmes de conversion qui sont actuellement déjà distribués à un niveau mondial.*

## 2 Invest

RAS

## 3 EDUCATION ET CULTURE

### 3 Fonct

RAS

### 3 Invest

RAS

## 4 AFFAIRE SOCIALE

### 4 Fonct

RAS

### 4 Invest 402.50 Investissements propres

p. 227

Pouponnière valaisanne : 1'000'000.- : quels travaux ont été effectués en 2018 ? Certains travaux ont-ils été préfinancés ?

*Le chantier a débuté en mars 2019. Avant cette date, la Ville a réglé des honoraires aux architectes, ingénieurs, géomètres, etc.*

*Le crédit d'engagement ayant été accepté par le conseil général et les travaux adjugés aux entreprises (terrassement, maçonnerie, plâtrerie, chapes, faux-plafonds, etc.). L'intégralité du budget prévu en 2018 pour ce projet a été comptabilisé sur 2018.*

*Le solde des travaux sera enregistré sur les exercices 2019 et 2020.*

La CEU demande que la municipalité comptabilise à l'avenir uniquement les travaux effectués et facturés. Inscrire dans les comptes sur la base d'une adjudication pourrait poser des problèmes.

Dans la mesure où les comptes de toutes les anciennes structures de la petite enfance étaient surveillés par la Ville, comment expliquer les 773'000.- du bas de laine constitué ?

*Au 1er janvier 2017, l'ensemble des crèches, nurseries et UAPE sises sur le territoire sédunois se sont regroupées pour former une entité unique, l'ASLAE.*

*Ledit regroupement a, notamment, nécessité la dissolution de deux associations privées, la crèche Pirouette et la crèche-nursérie la Pouponnière Valaisanne.*

*Le montant de Fr. 773'000.- correspond au solde résiduel des capitaux disponibles de l'ancienne Association la Pouponnière. Le montant en question, estimé alors à Fr. 800'000.- figurait dans les conclusions du message du conseil municipal concernant le crédit d'engagement en faveur de la mise aux normes et l'agrandissement du bâtiment de la Pouponnière, présenté également à la commission de gestion le 10 novembre 2016, et accepté par le Conseil Général le 19 décembre 2016.*

*A savoir également que ce capital était constitué de deux chalets aux Mayens de Sion qui furent légués jadis par un privé à l'Association la Pouponnière. En cas de dissolution de cette dernière, les montants y relatifs devaient être affectés à une cause similaire, soit la prise en charge d'enfants. Ceci a permis le versement en faveur des travaux de la crèche-nursérie sédunoise.*

A l'avenir, ne serait-ce pas souhaitable que le conseil général (Cogest) obtienne la compétence pour la vérification des comptes de toutes les structures de ce type ?

*Les anciens modèles organisationnels relatifs aux crèches, nurseries et UAPE sédunoises (associations privées, crèches municipales, etc) ont disparu avec l'extension de tâches dédiées à l'ASLAE (politique de la petite enfance présentée au Conseil Général le 10 mai 2016).*

*Désormais, l'ensemble des structures sont rattachées à l'entité propre qu'est l'ASLAE. Sa nature juridique correspond à celle d'une association régie par les articles 60 et suivants du code civil.*

*L'organisation est, comme toute entité similaire, vérifiée par son organe de révision, en l'espèce Nofival.*

*De manière générale, il peut également être précisé qu'un important travail a été réalisé depuis 2017 afin de développer cette entité, notamment en matière d'harmonisation des prestations. Dans ce cadre, la gestion des flux financiers a également été optimisée avec la collaboration de FIDAG. A ce propos, les éventuels résultats positifs des exercices sont déduits des subventions futures de la Ville de Sion (N+2).*

*L'ASLAE se tient cependant volontiers à disposition des commissions pour une présentation in extenso de ses activités.*

La CEU fait confiance aux 2 autres commissions pour suivre ces aspects financiers et sociaux dans le domaine avec la petite enfance.

## 5 SECURITE PUBLIQUE

### 5 Fonct

RAS

### 5 Invest

RAS

## 6 TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT

### 6 Fonct 608.434 Redevances et prestations facturées p. 154

Revenu de la taxe au sac : peut-on connaître la valeur des charges variables devant être couverte par cette taxe ?

7'064'000.- total des charges

-3'370'000.- taxe de base propriétaires

-151'000.- taxe de base commune

-952'000.- taxe proportionnelles entreprises

-49'000.- taxe proportionnelles communes

-104'000.- vente papier

-12'000.- subventions

-89'000.- amendes et recettes diverses

2'337'000.- à couvrir par les sacs :

2'244'000.- redistribution sac taxés

93'000.- prélèvement sur le fond

### 6 Invest 601.50 Investissements propres p. 237

Où en sont les investissements pour la mise à jour des infrastructures de Salins et les Agettes ?

*La mise à niveau des infrastructures routières de Salins, devisée à Fr. 20 millions et celle des Agettes devisée à Fr. 5 millions se fait au rythme des ressources humaines et financières à disposition.*

La CEU déplore à nouveau la réponse plus que laconique du dicastère sur la répartition de planification des travaux publics.

Dès lors, la CEU restera plus qu'attentive lors des prochaines analyses de budget pour ce dicastère et les justifications s'y rapportant.

## 7 BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS

### 7 Fonct 705.436 Dédommagement de tiers p. 169

Quelle est la cause privilégiée de la baisse de dépôt d'urnes en colombarium ?

Faut-il s'en inquiéter ?

*La question concerne probablement le budget 2019, les chiffres des années 2016-2018 étant globalement stables. Le budget tient compte d'une éventuelle correction de l'ensemble des tarifs, anticipée pour 2019. Il s'agit donc d'une variation tarifaire, et non du nombre d'urnes en colombarium. Les tarifs ne seront cependant probablement pas adaptés avant 2020, sous réserve de validation du CM. En l'état, les résultats moyens obtenus depuis 2016 resteront plus ou moins identiques.*

La CEU se réjouit de la prise de conscience des difficultés rencontrées par ces monuments.

### 7 Invest 701.50 Investissements propres p. 251

Où en est le projet de place et du pavillon de la Planta ?

*Une nouvelle synthèse des propositions existant à ce jour est actuellement en cours de consultation dans le cadre des coordinations inter-services. Un cahier des charges complémentaire sera établi afin de parvenir à une proposition concrète pour la fin de l'année 2019 auprès du Conseil Municipal.*

La CEU estime que son rôle est dans ce projet - et plus généralement dans ceux d'envergure - de participer à la réflexion, d'être consulté, d'être le relais des attentes de la population. Elle regrette d'intervenir uniquement à la fin du processus, pour validation.

## 8 URBANISME ET MOBILITE

### 8 Fonct

RAS

### 8 Invest 856.58 Autres dépenses à amortir p.261

Où en est-on des mesures « mobilité » définies dans les 2 projets d'agglomération (PA2 et PA3) ? - Bilan intermédiaire

*Mesures cofinancées et terminées (ou dont au moins une première phase est terminée)*

- *Mesure R7 (Av. Ritz)*
- *Mesure MD6a (Rte des Casernes)*

*Mesures en cours de réalisation*

- *Mesure MD8 (passerelle MD Uvrier)*
- *Mesure R1 (Av. du Midi)*

*Mesures faisant actuellement l'objet d'une demande auprès de l'Agglo*

- *Mesure R17 (T9 Uvrier – St-Léo)*

- *Mesure MD11 (Aménagement zones de stationnements pour les 2 roues)*
- *Mesure TP3 (Réseau transports publics)*
- *Mesure TP1 (Gare de Sion).*

## **9 SPORT, JEUNESSE ET LOISIRS**

### **9 Fonct 901.312 Eau, énergie, combustibles**

p.192

Arrosage des centres sportifs : Augmentation des coûts

De quel volume d'eau parle-t-on ?

*La réponse à cette question est en cours de traitement auprès de l'ESR SA qui ne peut répondre dans un tel délai en raison de la configuration en multi-sites, nombreuses infrastructures et compteurs rattachés. Une information complémentaire sera fournie dès que les chiffres seront en notre possession.*

Y-a-t-il d'autres possibilités de prélever cette eau d'arrosage ailleurs (cours d'eau, réservoir d'eau de pluie,...) ?

*Non car la Ville de Sion n'est pas en possession d'un droit d'eau pour prélever l'eau dans une rivière. Par ailleurs, le coût d'une réalisation d'un réservoir pour l'arrosage des pelouses est 25 fois plus cher que le coût d'achat d'eau d'une part. D'autre part, il n'est pas prouvé que le niveau pluviométrique annuel corresponde au niveau des besoins en arrosage. Selon les météorologues avertis, nous nous dirigeons plutôt vers un climat de sécheresse.*

La CEU demande d'envisager des moyens d'arrosage durable et moins coûteux pour ces espaces verts (stockage, récolte des eaux pluie, bisses, meunières...) et éventuellement réfléchir à des nouveaux droits d'eau.

### **9 Invest**

RAS

### III CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL

La Commission relève les résultats globalement bons des comptes présentés.

- Les comptes de fonctionnements sont satisfaisants avec une maîtrise des charges de fonctionnements.
- La forte différence de plus de 10 millions entre budget et comptes devrait inciter la municipalité à mieux planifier certains investissements.
- Les investissements se maintiennent à un niveau élevé, ce qui impacte favorablement les entreprises sédunoises.
- La marge d'autofinancement est juste supérieure à 80% entraînant une nouvelle augmentation de l'endettement par habitant.
- Des investissements importants sont encore à prévoir sur les territoires des anciennes communes de Salins et des Agettes.

La CEU s'inquiète de l'avenir des finances de la commune. En effet, avec l'entrée en vigueur prochaine de la RFFA, la nouvelle politique fiscale cantonale (- 4 millions environ pour la commune), les revenus hypothétiques de l'énergie (pas toutes les années une belle surprise de + 5 millions), la fin des amortissements de l'ESR (5 millions également), la poursuite de l'augmentation des charges de l'aide sociale (occupation des logements vides par un type de population, vieillissement de la population,...), tout cela pourrait représenter une perte d'environ 10 à 20 millions pour le ménage communal dès 2020.

La Commission remercie encore les services pour les travaux entrepris, ainsi que pour les réponses qu'ils ont fournies.

La Commission Environnement et Urbanisme a **accepté** les comptes 2018 de la Ville de Sion à **l'unanimité des 10 membres** présents et vous propose d'en faire de même.

---

Sion, le 3 juin 2019

Pour la commission d'environnement et d'urbanisme

**Gérard Varone**



Président

**Alain Turatti**



Rapporteur

Liste des présences :

Nom	29 avril 2019	6 mai 2019	7 mai 2019	28 mai 2019	3 juin 2019
Gérard Varone	X	X	X	X	X
Alain Turatti	X	X	X	X	X
Bastian Collet	X	X	X	X	X
Mathieu Gachnang	X	X	X	X	X
Gilles Fellay	X	X	X	X	X
Sophie Trabacchi	X	X	X	X	X
Noémie Kuchler -Mayor	X	X	X	X	X
Jean-Daniel Rouiller	X	X	X	-	X
Mireille Hofmann Jacquod	X	X	X	X	X
Gérard Rossier	X	X	X	X	X
Jean-Claude Hirt	X	-	-	X	X
Vincent Boand (suppléant)		X	X		

Document de travail à l'usage du Conseil général